





NANCY - METZ

Bulletin de la section académique du Syndicat National de l'Education Physique

SNEP-FSU

17, rue Drouin 54000 Nancy Téléphone : 06.03.19.45.69 s3-nancy@snepfsu.net

TRIMESTRIEL n° 114/2023 OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE

Imprimé par nos soins.

Directeur de la publication : Roberto Ernesti
57050 Metz Nord. Prix unitaire 1 Euro
N° ISSN 1269-4282, n° CPPAP 1128 S 06762

RASSEMBLE-ES...!

" Un enseignant est un jardinier de l'âme, il sème les graines du savoir avec amour, dans l'espoir qu'elles fleurissent en sagesse. " Jean D'Ormesson

Mais dans quelles conditions actuelles tentons-nous tous les jours, avec foi et vigueur, de semer ces graines chez nos élèves ?

Le manque de personnels au sein des établissements, et d'enseignants correctement formés, les suppressions massives de postes année après année, dans le cadre d'une logique purement comptable, sont responsables des mauvaises conditions d'accueil et d'enseignement pour nos élèves et nous-mêmes.

Or si les orientations et choix gouvernementaux actuels pour notre école et notre société perdurent, nous continuerons à aller droit dans le mur. Car un pays qui ne prend pas soin de sa jeunesse est un pays sans avenir.

Nos élèves et nous-mêmes les subissons. Mais nous ne sommes pas dupes.

Pour faire entendre notre voix, résistons certes mais anticipons et proposons. rassemblons-nous, soyons forts et unis : par l'action syndicale ! Un formidable outil pour revendiquer et gagner.

Tous les membres du bureau académique du SNEP vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'à vos proches.







Ce bulletin est envoyé à tous les collègues de l'académie grâce aux cotisations des collègues syndiqué

Actu acad

COUP DE GUEULE APRES L'ATTENTAT D'ARRAS

« Il me semble important de radoter et de redire que dans le cadre des libertés publiques, le contrôle d'identité ne peut être fait que par la police et dans certaines circonstances.



Aussi, ce qui est demandé actuellement aux AED et personnel de vie scolaire est interrogeant et doit être interrogé par la FSU et ses syndicats.

J'ai exercé pendant 20 ans en Seine Saint Denis, où la plupart des établissements se sont dotés de tourniquets pour réguler l'entrée des élèves et du public. Cela n'a pas empêché les intrusions de jeunes dans le cadre de règlements de compte "entre quartiers"...

Ce n'est pas la hauteur des murs de protection qu'il faut élever, ce sont les politiques publiques qu'il faut changer et de façon radicale.

Nos élèves ne sont pas nos ennemis, qu'ils soient Tchéchènes ou lorrains.

En revanche, nous faire faire du travail de police alors qu'on n'arrive pas à remplir nos missions pédagogiques et éducatives, ça c'est scandaleux !

Dans mon secteur, (service social en faveur des élèves,) la situation est catastrophique.

Il y a 30 assistantes de service social pour 80 collèges. Ce qui fait 2,6 établissements par collègue. Notre ministère exige que nous intervenions dans le premier degré : pour cela, nous n'intervenons plus dans les lycées... Depuis le Covid, la protection de l'enfance déraille et tous les circuits sont bouchés. Le traitement judiciaire du harcèlement met en péril tout le secteur. Depuis le 1^{er} septembre 2023, 35 situations de harcèlement sont signalées dans le département 54, sans aucun personnel dédié, contrairement aux annonces ministérielles.

Un pays qui ne prend pas soin de sa jeunesse est un pays sans avenir.

C'est mon témoignage. »

Cristel, Assistante de service social en faveur des élèves

DANS LES ETABLISSEMENTS

Un nouveau **Document Unique** d'Evaluation des Risques Professionnels est adressé depuis peu aux collègues dans les établissements. Il s'agit de devoir progressivement et partout mettre à jour ce Document tout en utilisant un nouveau support, plus détaillé et précis que l'ancien (« grille d'évaluation »).

Saisissez-vous-en!

Pour l'EPS, vous pouvez renseigner des items tels que : Souffrez-vous d'un manque d'hygiène des locaux ? Souffrez-vous de la température (froide ou chaude) dans votre environnement de travail ? Subissez-vous des violences au cours de votre travail ? Les déplacements pour accéder aux espaces sportifs se font-ils en sécurité ? ou bien encore Les locaux sont-ils en bon état ? (sols inégaux, revêtements dégradés, ouvertures

accessibles...).

Il est possible pour les établissements de bénéficier de l'aide et de l'accompagnement de la Conseillère de prévention départementale de la DSDEN, caroline.degennaro@ac-nancymetz.fr, nouvelle Agent de Prévention. Sur demande du chef d'établissement, des visites peuvent être programmées.

Dans la lignée de la grande enquête initiée par le SNEP-FSU de Nancy-Metz depuis 2 ans déjà, ceci est une nouvelle occasion de porter à la connaissance de notre administration des situations plus ou moins inconfortables, voire difficiles, auxquelles nous pouvons tous être confrontés dans le cadre de notre enseignement en EPS. Nul doute que cela fait écho auprès de bon nombre de nos collègues!

Laetitia SOBAC

RAPPEL: ENQUETE EQUIPEMENTS

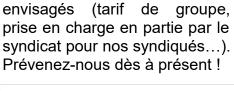
Pour les collègues qui ne l'auraient pas encore fait : prenez 5 minutes pour renseigner notre enquête « Equipements sportifs pour l'EPS et le Sport Scolaire » sur notre site académique (tout en bas de la page d'accueil) :

https://www.snepfsu-nancy-metz.net/

A savoir

#EPS2024 TOUS DANS L'ACTION!

Le 15 mars 2024, une grève avec action nationale est organisée à Paris pour mettre l'EPS et le métier au premier plan. Les collègues d'EPS de la France entière sont invités à se rassembler pour donner de la voix et mettre à l'honneur l'EPS en cette année de Jeux Olympiques. A tous les l'anticipation est nécessaire pour donner à cet évènement la force et la représentativité nécessaires pour peser fortement. Une montée massive de milliers de collègues peut être organisée par les sections départementales et académique du SNEP-FSU. Si vous souhaitez participer à cette action collective nationale, contactez dès à présent votre secrétaire départemental : <u>s2-54@snepfsu.net</u> 55@snepfsu.net , s2-57@snepfsu.net , s2-88@snepfsu.net. Des trajets en train sont







BONNES NOUVELLES

Selon le baromètre de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) du ministère des solidarités et de la santé, 69 % des français interrogés considèrent qu'il est normal que la France consacre le tiers du revenu national à la protection sociale, 16 % que c'est insuffisant et seulement 15 % que c'est excessif.

SOLLICITUDE

Les ministères de la Fonction publique et des Comptes publics ont décidé le 2 août, par circulaire, qu'à compter du 1^{er} octobre 2023, pour la fonction publique d'État, seuls les agents en activité pourront disposer de chèques -vacances. Les retraités en sont désormais exclus. Toutefois, ils pourront encore obtenir les chèques-vacances demandés avant cette date. Quelle sollicitude!

MAURICE NOUS A QUITTES...

Maurice REJWERSKI était bien connu des collègues dans l'académie et partout en France tant il a formé (notamment en gymnastique) de futurs profs d'EPS à l'UFR STAPS de Nancy pendant de longues années. Il était bon vivant, souriant, toujours heureux de croiser des anciens étudiants avec qui il affectionnait de se remémorer de bons souvenirs.

Maurice a été un fidèle sans faille et jusqu'au bout au SNEP-FSU : nous l'en remercions.

Malheureusement, la maladie a eu raison de son courage et il nous a quittés le 17 novembre dernier. Nos pensées vont à ses proches et plus particulièrement

à Dany, sa compagne, et Guillaume, son fils.



Le bureau académique du SNEP-FSU Nancy-Metz





Actu acad

Le lundi 27 novembre, le SNEP-FSU était présent au CRUNSS de Nancy-Metz présidé par M. Le Recteur.

Tous les membres se sont accordés pour plébisciter l'importance, le succès, le rôle éducatif, culturel, sanitaire, social et sportif de l'UNSS..... M. Le recteur a félicité le travail de tous les acteurs sur le terrain, ne boudant pas sa fierté de Président de l'UNSS de l'académie de Nancy Metz.

Des AS ont été récompensées par le trophée académique UNSS dans les catégories performance, promotion, citoyenneté et des témoignages d'élèves nous ont rappelé à tous pour quelles raisons, s'il en fallait, nous sommes engagés dans ce formidable défi du Sport Scolaire.

MAIS

Toutes ces réussites, cet engouement, ce plaisir, ce vivre ensemble sont en train de fondre comme neige subissant le réchauffement climatique et nous sommes aujourd'hui face à un dilemme : soit nous luttons, soit nous acceptons que tout cela disparaisse.

Les directeurs des services départementaux et régionaux de l'UNSS sont désespérés de

L'AVENIR DU SPORT SCOLAIRE

ne pas être écoutés, entendus, sollicités, soutenus. La vérité est que la confiance et la considération ne sont plus. Les compétences des acteurs de terrain ne sont plus reconnues comme gage de réussite de fonctionnement des services.

Désormais, tout est décidé en haut lieu...

L'accord cadre est désastre, des compétitions sont interdites. le programmes des activités prévu au plan de développement 2024-2028 est inquiétant, les modalités de de licence prise sont dévastatrices, les budgets ne permettent plus de financer les programmes de compétitions et de manifestations sportives... et collègues Cadres maintenant obligés de faire des choix, au détriment de la demande de nos licencié(e)s : réduire ou/et abandonner le volume de certaines activités!

SNEP soutient les Le directeurs et adjoints. coordonnateurs de district, les animateurs ; il est intervenu pour dénoncer ces menaces : les baisses de subventions d'animation e t fonctionnement, les nouveaux dispositifs mis en place tels que les 2h de sport, les cours les mercredis après-midi, les modalités de prise de licence,

la formation initiale et continue des professeurs d'EPS. la

vétusté ou l'absence d'équipements sportifs....

Les IPR se sont exprimés pour réaffirmer le Sport Scolaire comme une nécessité absolue et souligner l'importance d'intervenir auprès des futures jeunes collègues en STAPS pour présenter l'UNSS, afin qu'ils en soient une force vive dès leur entrée dans le métier. Nous saluons cette initiative.

C'est en unissant nos forces que nous pourrons nous faire entendre, que nous pourrons à nouveau arpenter les sommets enneigés.

Nous vous demandons d'être à attentifs toutes les revendications du SNEP afin de signer les pétitions, faire difficultés, remonter vos enquêtes, répondre aux assister à nos stages, et informer autour de vous, dans vos établissements, auprès des parents, dans les instances, dans la presse, auprès des élus, pour que nous soyons un bloc. un roc uni et indivisible pour la défense du Sport Scolaire pour tous et toutes.

Christelle SCHULTE et Pierre GOUDOT

LAÏCITE

Les questions de laïcité sont souvent sur le devant de la scène. Elles ne doivent pas occuper toute l'attention ni faire diversion par rapport aux problèmes essentiels et fondamentaux du système éducatif.

Mais vous pouvez être confrontés avec des élèves, des parents, à de tels problèmes (refus de certains

enseignements comme la natation, tenues, refus de mixité, mise en cause de l'enseignant ...).

Rappelons nos orientations générales : ne pas dévoyer la laïcité, en faire un outil de discrimination, soit le contraire de ce qu'elle est ; toujours et d'abord privilégier le dialogue ; en même temps n'être ni naïfs ni négligents et réagir de façon adaptée en cas de problème avéré.

Ne restez pas isolé: parlez-en aux collègues EPS, au prof principal de la classe, à l'équipe éducative, au chef d'établissement.

Contactez le SNEP qui est en mesure de vous apporter une aide y compris au plan juridique.

Un vade-mecum sera bientôt disponible sur notre site académique

Roland ROUZEAU

Appel: JOP2024, des jeux pour l'EPS et le sport en France

La France accueillera les JO à Paris en 2024. Il s'agit pour le SNEP de répondre à l'enjeu démocratique, social, culturel et de santé publique auquel cet événement doit participer.

Les JO 2024 laisseront-ils un héritage pour le développement de l'activité sportive pour les enfants et la jeunesse sportive ? À 6 mois des JOP est-il possible de prendre encore des mesures significatives pour faire de l'EPS et du sport la cause nationale pour 2024 ? Qu'est-il encore possible de faire ?

Qu'elles soient sportives ou artistiques, les pratiques physiques, quand elles ne sont pilotées par pas marchandisation et/ou instrumentalisées politiquement, représentent une importante source d'émancipation, de fraternité, rencontres. dépassement de soi d'apprentissage de la solidarité.

Malheureusement, la baisse des pratiques est un fait reconnu. De nombreuses études montrent

les pertes de capacités physiques des jeunes générations et le développement de la sédentarité. Par ailleurs, l'accès à la pratique physique et sportive reste très inégalitaire. Le droit à l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap n'est toujours pas suffisamment effectif.

L'École est un des premiers lieux où tout peut commencer. C'est le seul lieu où, en EPS, l'ensemble de la jeunesse est touchée. Le développement du sport scolaire, l'augmentation des horaires d'EPS et sa place aux examens, sont les premières mesures nécessaires pour la construction d'une jeunesse plus sportive. Ces mesures doivent, dans une optique de construction d'un continuum, s'accompagner d'un vaste plan de développement des clubs et associations et d'un projet de loi d'orientation et de programmation tournés vers le sport pour toutes et tous.

C'est pourquoi l'ensemble des organisations présentes aux états généraux de l'EPS du

- 8 Décembre 2023 à Bagnolet proposent les mesures suivantes pour un réel héritage des JOP2024:
- 1. Mettre en œuvre un plan national de construction/ rénovation des équipements sportifs dédiés à l'EPS, au sport scolaire et à la pratique fédérale.
- 2. Proposer une épreuve d'EPS au DNB et doubler le coefficient de l'épreuve EPS au BAC.
- 3. Porter les horaires obligatoires de l'EPS à 4 h pour tous sur l'ensemble de la scolarité, en portant une attention particulière à l'inclusion de tous les élèves.
- 4. Créer une section sportive scolaire ou une option EPS dans chaque établissement pour travailler en lien avec les clubs et associations.
- 5. Réformer la formation initiale en renforçant fortement l'étude pratique et théorique des APSA.
- 6. Créer une « Unité d'enseignement » obligatoire à un moment du cycle licence pour l'ensemble des universités.

REJOINDRE ET RENFORCER LE SNEP-FSU

Vous étiez syndiqués l'an passé et avez adhéré avant le 31 décembre 2022, alors si ce n'est pas déjà fait, il ne vous reste plus que quelques jours pour renouveler votre adhésion afin de bénéficier de la déduction fiscale pour l'année 2023. En janvier vous recevrez un acompte de vos crédits d'impôts sur la base de votre déclaration de l'année dernière. Si vous ne renouvelez pas votre adhésion vous devrez rembourser la part de cet acompte correspondant à votre cotisation syndicale, car vous ne bénéficierez plus de la déduction fiscale due à votre adhésion. Avouez que ce serait dommage! Donc plus de temps à perdre, envoyez dès maintenant votre fiche d'adhésion avec votre règlement (RIB de préférence pour ne plus oublier l'an prochain!).

Vous pouvez également le faire si vous n'êtes pas dans cette situation, les raisons de nous rejoindre ne manquent pas, vous pouvez les lire dans chacun de nos bulletins. Peut-être même les constatez-vous au quotidien dans l'exercice de vos fonctions, vos conditions de travail que nous nous efforçons d'améliorer dans les nombreuses revendications (#EPS2024, pour la principale actualité du moment) que nous portons avec d'autant plus de force que vous serez nombreux à nous rejoindre.

Pour cela, je vous rappelle que :

- La fiche d'adhésion est disponible sur notre site acad (https://www.snepfsu-nancy-metz.net/).
- 66% de votre cotisation est déductible des impôts ou 100% est à inclure dans vos frais réels de l'année d'adhésion.
- Vous pouvez régler votre adhésion en plusieurs fois, jusqu'à 8 fois par chèque ou prélèvement automatique (dernier prélèvement en juin!).
- Vous pouvez adhérer en ligne en scannant ce QRCODE :
- Si le coût peut paraitre important, il faut savoir que pour un agrégé, classe exceptionnelle au septième échelon (cotisation la plus chère à 382€ par an), ce coût ne revient qu'à 0,70€ par jour de travail (36 semaines à 5 jours), déductions fiscales comprises.

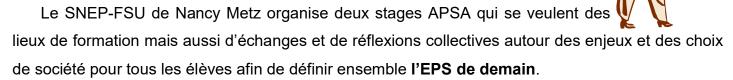


ACTU PEDA

Signature:

STAGES SNEP:

A VOS AGENDAS!



Ces temps académiques s'inscrivent dans un contexte de choix politiques et de réformes, qui continuent de dégrader le service public d'Education, l'EPS et le Sport Scolaire, et renforce les inégalités sociales et sexuées.

C'est ENSEMBLE que nous pourrons transformer nos regards, nos pratiques, et œuvrer à une société plus juste au quotidien.

RDV pour le premier stage de Basket-ball

le Mardi 20 Février 2024 au Collège René Nicklès à Dommartemont

Le basket dans tous ses états : quel basket voulons-nous enseigner ? Il s'agit de réfléchir à la « construction d'outils » dans le cadre des programmes alternatifs élaborés par le SNEP-FSU en lien avec la profession. Cette activité sera traitée d'un point de vue théorique, didactique et pratique. Nous aborderons également les enjeux professionnels et syndicaux.

RDV pour le second stage de Course d'Orientation

le lundi 15 Avril 2024 (Lieu à définir).

Comment gérer la diversité de niveau en Course d'Orientation et assurer la sécurité de tous ? Les plus et les moins de se retrouver dans un espace restreint (alentours de l'établissement).

Martial NAGEL

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

NOM Prénom Grade : Etablissement :	A Monsieur le Recteur de l'académie de Nancy-Metz s/c de
	positions prévues à l'article L 215-1 du code général de la Fonction Publique, des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le :
Date :	·······
Ce stage se déroulera	à
organisme agréé figur	SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, ant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux on syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000). A

LA RETRAITE PROGRESSIVE? ACTU CORPO C'est possible, mais...

La nouvelle réforme des retraites prévoit un aménagement en fin de carrière pour les agents de l'état en proposant le dispositif « retraite progressive » (Décret n° 2023-753 du 10 août 2023).

Pour pouvoir en bénéficier, le demandeur doit justifier de trois critères :

- Être à deux ans de la date de la retraite ;
- Avoir 150 trimestres d'assurance tous régimes ;
- Obtenir un temps partiel (de 50% à 80%) et ne pas exercer d'autre activité.

Si les deux premières conditions sont réunies, la troisième pose problème car le temps partiel n'est pas de droit dans la plupart des situations. De ce fait, ce sera souvent un frein pour l'obtention du dispositif « retraite progressive ».

L'agent aura une quantité de rémunération en fonction de son temps partiel et la quotité restante par le capital retraite à l'instant T.

Attention, si la durée d'assurance n'est pas impactée par ce dispositif, la durée de service est proportionnelle au temps partiel et peut avoir un impact plus ou moins important sur le montant de la pension!

Les collègues qui accéderont à la retraite progressive ne seront pas pénalisés dans leur progression de carrière. Ceux qui se situent à la classe exceptionnelle accéderont par ancienneté aux différents chevrons au même rythme que leurs collègues.

RETRAITE\FAQ RetraiteProgressive DGAFP.pdf

Le SNEP- FSU continuera d'agir pour assouplir ce dispositif et lui donner un caractère de droit.

La spécificité de l'exercice du métier d'enseignant d'EPS et de professeur de sport, en particulier en fin de carrière, est incontestable. Problématique d'autant plus prégnante que l'une des conséquences de la nouvelle réforme des retraites est le report de l'âge légal de départ avec une augmentation progressive du nombre de trimestres nécessaire à la validation d'une retraite à taux plein.

Le SNEP-FSU revendique le retour de la cessation progressive d'activité (CPA) avec 100% de la rémunération pour un service à temps partiel.

Martial NAGEL





Avec le SNEP et la FSU, une profession rassemblée, ca change tout!

Demande de congé formation professionnelle (CFP) pour 2024-2025

La saisie des demandes devra se faire via l'application COLIBRIS entre le 6 décembre 2023 et le 17 janvier 2024 inclus.

La procédure de congé formation professionnelle (CFP) est dématérialisée et les personnels sollicitant un CFP établiront obligatoirement leur demande sur internet via le portail COLIBRIS. Joindre une lettre de motivation à toute demande (passage de l'agrégation, poursuite d'études supérieures, de thèse...). Les courriers papiers ne seront pas étudiés.

L'an passé, 59 congés de formation ont été accordés. Le recteur se dit attentif aux disciplines déficitaires en moyens de remplacement... Ce qui, d'une discipline à l'autre, n'est pas très juste pour les demandeurs.

Les courriers d'obtention ou de refus du CFP seront adressés aux bénéficiaires courant mai. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou demande d'accompagnement sur ce sujet : corpo-nancy@snepfsu.net

Laetitia SOBAC

ACTU CORPO

CLASSE EXCEPTIONNELLE Nouvelles modalités

ministère vient de présenter au CSA ministériel les lignes directrices de gestion ministérielle qui viennent notamment transformer l'accès à la classe exceptionnelle, et qui s'appliqueront dans toutes les académies. L'administration était de plus en plus en difficulté pour gérer l'évolution de carrière. L'accès à la classe exceptionnelle était dans certaines académies devenu très difficile, voire impossible, avec plus aucune promotion possible.

Avec cette nouvelle modalité, il y a des avancées notamment sur le déblocage du contingent. Le nouveau système est plus clair et devrait permettre un suivi plus fluide.

Désormais, il n'y a plus de vivier (auparavant : vivier 1 et vivier 2), et l'augmentation du contingent à la classe exceptionnelle pour 2023 passe à 10,5% du contingent de promouvables. Ce ratio annuel de promotions assurera la promotion d'une certaine part des promouvables, et ce que soit le nombre quel d'emplois de classe exceptionnelle déià occupés des collèques précédemment promus.

Dans quelques mois, les IPR et les chefs d'établissement seront amenés à porter un avis parmi les avis suivant : Très Favorable (TF), Favorable (F) et Défavorable. Les avis Très Favorables et Défavorables devraient nécessairement être motivés par une appréciation.

Puis les collègues promouvables seront classés par avis (double TF, TF/F, double F) et au sein de chaque groupe d'avis, ils seront ensuite examinés pour être promus dans l'ordre des critères suivants:

- 1 ancienneté de corps
- 2- ancienneté dans le grade
- 3 échelon
- 4 ancienneté dans l'échelon.

Les avis Très Favorables s e r o n t r e c o n d u i t s annuellement, sauf exception motivée. Les avis Défavorables doivent eux être remotivés chaque année.

Les avis seront portés à la connaissance des agents concernés ; l'administration peut annoncer que les avis ne sont pas susceptibles de recours, mais c'est faux.

Les promotions se feront d'abord sur les double TF, ensuite sur les collègues ayant un TF et un F. Une fois proposés, les critères de départage seront à l'avantage des collègues les plus avancés dans leur carrière.

Les avis TF des évaluateurs ne sont pas contingentés officiellement. Un chef d'établissement peut mettre un avis TF à toute l'équipe s'il juge que tous le méritent.

L'avis du SNEP FSU :

Alors que le ministère s'était engagé en avril 2023 à « fluidifier les déroulements de carrière et faciliter les promotions à la hors-classe et à la classe exceptionnelle », ce n'est pas l'option qu'il prend. Pendant toutes les négociations. le SNEP et la FSU ont porté leurs revendications d'un accès de

toutes et tous aux derniers indices de la classe exceptionnelle et rappelé les engagements du ministère. Quand bien même disparition des viviers et l'augmentation du ratio de promotions permettra un plus grand nombre de promotions, le MEN s'arque-boute sur la dépendance de la promotion supérieurs avis des hiérarchiques, ce qui va à l'encontre de la réelle reconnaissance du travail et du parcours de toute la profession.

Le SNEP-FSU continuera de pousser à tous les niveaux pour que tous les enseignants atteindre puissent sommital de la classe exceptionnelle. pour carrière complète, à l'image de ce qui a été gagné pour la hors classe. Dans chaque académie. le SNEP **FSU** rencontrera les IA-IPR et le recteur afin de faire valoir ce débouché de carrière pour les enseignants les expérimentés (anciens). Dans les établissements, le SNEP FSU appelle à rencontrer collectivement les chefs d'établissement porter pour cette orientation afin de peser sur les avis émis.

Le détail du barème national de la Classe Exceptionnelle (composé de 2 parties) est consultable sur notre site internet académique à la rubrique « Carrière/ Corpo » :

<u>SNEP-FSU Nancy-Metz</u> (snepfsu-nancy-metz.net)

Laurent SIMONIN